

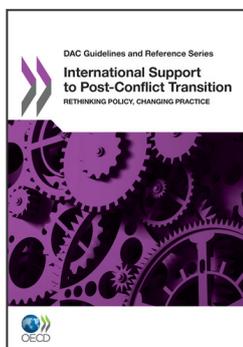
## ANNEXE A

## Principaux éléments d'un programme de réforme visant à l'application des orientations du CAD sur le financement de la transition

Engagement	Mesures que les donateurs peuvent envisager	Services centraux	Bureaux locaux
<b>1. Recenser, accepter et gérer les risques spécifiques au contexte</b>	a) Participation active aux exercices d'évaluation conjointe des risques contextuels. Les conclusions de ces évaluations sont utilisées pour définir les stratégies-pays et décider des interventions prioritaires et des canaux de financement.	X	X
	b) Prise de décision fondée sur la connaissance des risques contextuels et sur la nécessité de faire la part des risques et des possibilités.	X	X
	c) Mise en place d'une stratégie pour communiquer avec le public au sujet des risques et des approches adoptées pour les atténuer.	X	
	d) Mise en place de procédures simplifiées de passation des marchés et de gestion financière, qui sont utilisées durant la transition	X	X
	e) Mise en place de mesures d'incitation pour permettre l'application de procédures d'urgence dans les premières phases de la transition	X	
	f) Mise en route de réformes pour permettre une participation active aux plateformes de gestion conjointe des risques mises en place pour des pays précis.	X	X
<b>2. Inscrire les activités dans une stratégie et en déterminer l'ordre de priorité et l'ordre chronologique</b>	a) Toute l'aide apportée à un pays, y compris par les canaux bilatéraux et multilatéraux et à travers le financement des programmes thématiques mondiaux, est inscrite dans la stratégie-pays et y fait l'objet d'un classement par ordre de priorité.	X	
	b) Les politiques tiennent compte du fait que des cadres de planification trop complexes peuvent compromettre l'obtention de résultats durant la transition et qu'une simplification de la planification avec un raccourcissement des cycles s'impose. Le personnel responsable de la planification et de la programmation prend la juste mesure de ce problème.	X	
	c) Des critères sont en place pour assurer la concordance entre les stratégies des donateurs et les priorités énoncées dans les stratégies nationales et les pactes. Des ressources et des dispositifs adéquats permettent de participer à la définition collective des priorités et aux examens annuels, même dans les cas où ces exercices vont entraîner une suspension des stratégies bilatérales en vigueur.	X	X
	d) Des directives pratiques reconnaissent que les activités relevant du développement, de la diplomatie, de l'action humanitaire et de la sécurité doivent se compléter et se renforcer mutuellement. Le personnel reçoit des consignes précises quant aux moyens d'atteindre cet objectif.	X	

Engagement	Mesures que les donateurs peuvent envisager	Services centraux	Bureaux locaux
<b>3. Assurer une aide plus efficace en alliant judicieusement les instruments</b>	a) Reconnaissance au niveau ministériel de la nécessité d'associer des fonds relevant de l'APD et des fonds hors APD, et réalisation d'une étude portant sur l'ensemble de l'administration pour examiner les possibilités qui s'offrent d'établir des instruments spécifiques pour le financement de la transition au niveau des services centraux, notamment des fonds de stabilisation et des lignes budgétaires qui assurent la soudure entre différents flux de financement.	X	
	b) Décisions de financement fondées sur la connaissance des risques contextuels et des hypothèses claires et réalistes quant à ce qui peut être réalisé selon les délais disponibles.		X
	c) Aptitude à associer et coordonner les outils et instruments relatifs à l'action humanitaire, au développement et à la sécurité de façon à assurer le financement le plus adapté à une situation de transition en constante évolution. Des objectifs clairs, une division transparente du travail entre les instruments et les lignes budgétaires et une coordination efficace.	X	
	d) Élaboration de lignes directrices pour préciser par quels moyens et dans quelles conditions plusieurs fonds communs peuvent être financés. Dans les cas où cela est impossible, veiller à ce que les objectifs soient néanmoins alignés et complémentaires.	X	
	e) Mise en place d'une stratégie pour expliquer comment et par l'intermédiaire de quels instruments et organismes multilatéraux les fonds doivent être acheminés. Définition d'une politique explicite pour échelonner l'utilisation des instruments en fonction des objectifs visés aux différentes phases de la transition.	X	
<b>4. Soutenir les pactes de transition et s'y associer</b>	a) Les pactes sont officiellement intégrés aux stratégies d'intervention nationales et reconnus comme prioritaires, y compris dans les pays du « New Deal ».		X
	b) Les pouvoirs délégués aux bureaux locaux sont suffisants pour permettre à leurs agents d'ajuster les programmes, les instruments et les apports d'aide en fonction de l'évolution de la situation et des négociations relatives aux pactes.	X	
	c) Suspension automatique des stratégies-pays et des stratégies sectorielles dès qu'un pacte est conclu, afin de permettre la définition collective des priorités.	X	
	d) Les donateurs rendent compte des apports d'aide (prévisions pluriannuelles) et des résultats à l'échelon national, et conformément aux systèmes locaux de suivi de l'aide et aux catégories dont ils se servent.		X
<b>5. Articuler ensemble l'engagement humanitaire et l'engagement à l'appui du développement</b>	a) Les interventions d'urgence et les activités de développement sont expressément prises en compte dans les stratégies-pays durant la transition, et des mesures sont en place pour assurer une coordination et une gestion efficaces des opérations humanitaires et des efforts de développement. Des dispositions sont prises pour permettre aux responsables géographiques de l'aide humanitaire d'être intégrés dans les équipes-pays pour toutes les situations de transition.	X	X
	b) Les procédures, pratiques et calendriers de financement sont aménagés le cas échéant pour permettre une mise à disposition rapide des fonds destinés au développement afin de répondre aux priorités de la transition (plutôt que de solliciter à l'extrême les fonds et les instruments de l'action humanitaire).	X	
	c) Application des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles, devenus le cadre d'orientation général en la matière. La nécessité de mettre progressivement en application la Déclaration de Paris est explicitement reconnue.	X	X

Engagement	Mesures que les donateurs peuvent envisager	Services centraux	Bureaux locaux
<b>6. Mettre à profit et améliorer l'efficacité du système multilatéral pour les situations de transition</b>	a) La stratégie d'aide multilatérale des donateurs précise le rôle que les différents acteurs sont censés jouer durant la transition et les capacités nécessaires pour le faire.	X	
	b) Les donateurs engagent un dialogue avec les acteurs multilatéraux à propos de la mise en commun des risques et appuient l'instauration et l'utilisation de mécanismes à cet effet.	X	
	c) Les agents des donateurs qui siègent au conseil d'administration des organismes multilatéraux et participent à leurs structures de débat sont informés des engagements énoncés dans le document d'orientation du CAD et militent activement en faveur de l'utilisation de pactes dans le cadre de l'action menée par la communauté internationale, et notamment pour leur intégration dans la boîte à outils dont l'élaboration est envisagée par les Nations Unies, l'UE, etc.	X	
	d) Les donateurs participent au dialogue mondial que mènent entre eux les acteurs bilatéraux et multilatéraux en vue de s'accorder sur des modèles de fonds communs à adopter par défaut et pour accentuer la spécialisation des fonds communs mondiaux afin d'éviter le chevauchement des activités.	X	
	e) Les donateurs encouragent le renforcement de la cohérence dans la planification et la mise en œuvre, notamment par la réforme de la méthodologie de la PCNA et une clarification des modalités de sortie du dispositif humanitaire des groupes de responsabilité sectorielle, et prévoient à cette fin un financement obéissant à des modalités souples.	X	



Extrait de :  
**International Support to Post-Conflict Transition**  
Rethinking Policy, Changing Practice

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264168336-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2012), « Annexe A : Principaux éléments d'un programme de réforme visant à l'application des orientations du CAD sur le financement de la transition », dans *International Support to Post-Conflict Transition : Rethinking Policy, Changing Practice*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264168565-9-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).